



Le 15 juillet 2025

Après concertation des deux collèges, la commission paritaire a décidé le 15 Juillet 2025, de passer la valeur du point Civam à **7,97** euros pour le 1er juillet 2025.

La commission paritaire se base sur l'évolution du Point d'Indice à la Consommation fournie par l'Insee (Voir [Note explicative](#)).

Les autres annexes de la convention collective restent inchangées

Fait à Saffré le 15 juillet 2025,

Pour le collège
employeurs-euses,
François HERVOUET

Pour le collège salarié-es,
Chrystelle BIDAU